

2022 - 2023

RAPPORT ANNUEL

Musée canadien de l'immigration du Quai 21



Musée canadien de l'immigration du Quai 21
Canadian Museum of Immigration at Pier 21

Canada

Musée canadien de l'immigration du Quai 21

1055 chemin Marginal
Halifax, Nouvelle-Écosse
B3H 4P7

T : 902-425-7770

F : 902-423-4045

Numéro sans frais : 1-855-526-4721

www.quai21.ca

info@quai21.ca

Publié par le Musée canadien de l'immigration du Quai 21

Cat. N° CC521E-PDF

ISSN 1925-9832

© Musée canadien de l'immigration du Quai 21

Message du président.....	3
Message de la chef de la direction.....	4
À propos du Musée canadien de l’immigration du Quai 21	6
Mandat, rôle et cadre législatif.....	7
Le conseil d’administration	8
Direction et personnel	10
Responsabilités essentielles.....	11
Résultats.....	12
Rapport de gestion.....	17
États financiers.....	24

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Au nom du conseil d'administration, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel 2022-2023 du Musée canadien de l'immigration du Quai 21. L'année financière de 2022-2023 a été marquée par un retour à des schémas de fréquentation familiers et à un niveau d'activité normal au Musée, tels qu'ils existaient avant la pandémie.

Je tiens à remercier le personnel, les bénévoles et la direction du Musée pour le travail qu'ils ont fait tout au long de l'année. Il a été difficile de revenir aux niveaux de service d'avant la pandémie au Musée sans pour autant perdre la présence numérique que nous avons développée pendant la période de fermeture physique du Musée. Une grande partie de ce travail a été rendue possible grâce aux contributions de nos donateurs et partenaires. Nous sommes donc profondément reconnaissants envers ceux et celles qui nous soutiennent.

Je tiens également à remercier le gouvernement du Canada pour son soutien continu au Musée. Je le remercie également d'avoir encore cette année, accordé une aide financière au titre de l'initiative COVID-19. Ce financement supplémentaire a accordé au Musée une stabilité fort nécessaire alors que nous traversons des temps incertains.

L'immigration a toujours été et continue d'être un facteur économique et démographique clé au Canada. Mais l'immigration rend aussi notre pays plus riche au plan de la culture, plus diversifié et plus inclusif. Le Canada, malgré ses imperfections, reste un pays merveilleux qui attire des personnes à la recherche d'un nouveau foyer et d'une nouvelle société où s'épanouir.

Le Musée recueille et partage des histoires et des objets qui reflètent les expériences des personnes ainsi venues dans notre pays. Ces histoires sincères relatent non seulement les défis et les rêves des immigrants au Canada, mais aussi ce que nous sommes en tant que nation. En outre, elles illustrent les contributions des immigrants à la culture, à l'économie et au mode de vie canadiens.

L'étude de ces expériences et du reflet qu'elles font des politiques adoptées dans le passé met en lumière l'aspect humain de l'immigration. Bref, nous préservons notre passé pour mieux informer la population canadienne, aujourd'hui et demain.



Robert Vineberg
Président du conseil d'administration

MESSAGE DE LA CHEF DE LA DIRECTION

Plus de trois ans se sont écoulés depuis l'arrivée de la COVID-19 chez nous. Alors que le souvenir des premières phases de la pandémie s'éloigne, il est facile d'oublier qu'au début de l'exercice 2021-2022, en Nouvelle-Écosse, la plupart des restrictions restantes en matière de santé publique venaient tout juste d'être levées.

C'est un immense soulagement d'annoncer le premier exercice complet depuis 2020 qui n'a pas eu de fermeture liée à la COVID-19.

Cette année, nous avons vu les visiteurs revenir en grand nombre. Un vrai soulagement.

Cette année, nos produits de location de salles, qui devaient être lents à revenir, ont repris en force. Un vrai soulagement.

Cette année, notre personnel a pris tout cela à bras-le-corps, gérant la transition avec élégance et souplesse. Un vrai soulagement, mais pas surprenant.

Une autre forme d'aide apportée par le gouvernement du Canada, qui a prolongé le financement lié à la COVID-19, a contribué à la résilience et à la stabilité du Musée. Nous lui sommes extrêmement reconnaissants de nous avoir soutenus dans les différentes étapes de cette crise de santé publique.

Cette année, de nombreux moments forts ont été marqués par la présence des foules au Musée. *L'univers de Yousuf Karsh : L'essence du sujet* a été, à certains égards, l'exposition temporaire la plus réussie que le Musée ait jamais organisée. Dans le cadre de la programmation du Mois du patrimoine africain, nous avons fait salle comble en écoutant un groupe jouer de la musique calypso. Près de 400 élèves sont venus écouter Fishel Goldig, survivant de l'Holocauste, raconter son histoire de survie et de perte. Les enfants sont venus en force pour notre Fête crêpes et pyjamas et pour découvrir *Les enfants font la fête!*, une exposition temporaire qui a visité notre Musée cet hiver.

Je tiens à remercier notre président, Robert Vineberg, et le conseil d'administration du Musée pour leur soutien, leur perspicacité et leur supervision cette année.

Je tiens également à remercier nos donateurs et donatrices. Une grande partie des activités du Musée n'est possible que grâce à votre soutien. Sachez que nous l'apprécions énormément, et qu'il est immensément précieux pour la population du Canada.

Alors que nous amorçons une nouvelle année, le soulagement cède enfin la place à une véritable excitation. Notre personnel et nos bénévoles exceptionnels sont plus résilients que jamais. Les Canadiens et Canadiennes continuent de sortir et de visiter. Le Musée bourdonne d'événements et de visiteurs. Comme c'est bon d'être de retour!

A handwritten signature in black ink that reads "Marie Chapman". The script is cursive and fluid.

Marie Chapman,
Chef de la direction

À PROPOS DU MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 est une société d'État fédérale. Sa mission consiste à explorer le thème de l'immigration au Canada en vue d'accroître la compréhension du public à l'égard des expériences vécues par les immigrants au moment de leur arrivée au Canada, du rôle essentiel que l'immigration a joué dans le développement du Canada et de la contribution des immigrants à la culture, à l'économie et au mode de vie canadiens.

D'UN HANGAR D'IMMIGRATION À UN MUSÉE NATIONAL

Le Quai 21 est un lieu historique national qui, entre 1928 et 1971, a accueilli près d'un million d'immigrants en quête d'opportunités, de sécurité et d'une nouvelle vie au Canada. Parmi eux se trouvaient des réfugiés, des personnes évacuées, des épouses de guerre et des personnes déplacées. Ces personnes ont contribué de façon incommensurable au mode de vie canadien et à la croissance de la nation canadienne.

Le Quai 21 a joué un autre rôle clé pendant la Seconde Guerre mondiale en devenant un fournisseur vital de ressources et de personnel.

En 1971, le Quai 21 a cessé d'opérer comme l'un des principaux terminaux d'immigration du Canada en raison de la diminution du nombre d'immigrants qui arrivaient par la mer. Cependant, son héritage était destiné à perdurer.

La Société du Quai 21, un organisme de charité à but non lucratif, a rouvert le bâtiment le 1^{er} juillet 1999 en tant que centre d'interprétation, afin d'honorer les personnes qui ont franchi ses portes et afin de souligner l'importance de l'immigration tout au long de l'histoire du Canada.

En février 2011, le bâtiment est devenu le Musée canadien de l'immigration du Quai 21, le seul musée national dans le Canada atlantique. En juin 2015, le Musée a été agrandi, rendant hommage à la fois à l'histoire importante du Quai 21, mais aussi aux récits d'immigration de tout notre pays.

MANDAT, RÔLE ET CADRE LÉGISLATIF

Le 25 novembre 2010, la législation visant à créer le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 est entrée en vigueur. En vertu de la *Loi sur les Musées*, le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 est une entité distincte appartenant entièrement à l'État. Il fonctionne de façon indépendante du gouvernement dans ses opérations quotidiennes et dans ses activités et sa programmation.

Les modifications à la *Loi sur les Musées* créant le mandat du Musée :

Explorer le thème de l'immigration au Canada en vue d'accroître la compréhension du public à l'égard des expériences vécues par les immigrants au moment de leur arrivée au Canada, du rôle essentiel que l'immigration a joué dans le développement du Canada et de la contribution des immigrants à la culture, à l'économie et au mode de vie canadiens.

À titre de société d'État et de membre du portefeuille du Patrimoine canadien, le Musée contribue également à l'atteinte des objectifs généraux de politique du gouvernement fédéral. Le mandat d'intérêt public du Musée est stipulé ainsi dans le préambule de la *Loi sur les Musées* qui énonce que : « Chaque [musée national] :

- a) joue un rôle fondamental, seul ou en collaboration avec d'autres musées ou institutions analogues, dans la conservation et la promotion, dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, du patrimoine du Canada et de tous ses peuples, de même que dans la constitution de la mémoire collective de tous les Canadiens et Canadiennes et dans l'affirmation de l'identité canadienne;
- b) représente tant une source d'inspiration et de connaissance qu'un lieu de recherche et de divertissement qui appartient à tous les Canadiens et Canadiennes, et offre dans les deux langues officielles un service essentiel à la culture canadienne et accessible à tous. »

Le Musée est gouverné par le Cadre de gouvernance et de responsabilité des sociétés d'État créé en vertu de la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Musée est également tenu de se conformer à une gamme de dispositions tirées d'autres règlements, notamment : la *Loi sur l'accès à l'information*; la *Loi sur la protection des renseignements personnels*; la *Loi sur les langues officielles*; et le *Code canadien du travail*, entre autres.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du Musée sert d'instance de gouvernance du Musée et est redevable de la gestion du Musée devant le Parlement canadien par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien. Le Conseil d'administration est responsable, en général, de l'orientation stratégique et de la supervision.

La *Loi sur les Musées* prévoit un Conseil d'administration composé de 11 membres nommés par le ministre avec l'approbation du gouverneur en conseil. Les administrateurs continueront d'exercer leurs fonctions jusqu'à ce qu'une nouvelle nomination soit faite. Le conseil est soutenu par les comités suivants :

Un **Comité exécutif et des finances**, qui prend les décisions entre les réunions du Conseil d'administration, fournit la supervision à la planification financière et au rendement, aux projets d'immobilisations et évalue le rendement de la Chef de la direction.

Un **Comité de vérification et de surveillance du risque**, chargé, entre autres, des tâches prescrites à la section 148 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Un **Comité de ressources humaines, de gouvernance et de nomination**, afin d'offrir une direction stratégique et une supervision à la gestion des ressources humaines et à la gouvernance du Musée.

Un **Comité de développement**, qui assure l'orientation stratégique et la supervision des efforts de collecte de fonds et de développement du Musée.

ADMINISTRATEURS

Robert Vineberg, Président,
Winnipeg (Man.)
Mandat : 2017-12-14 au 2024-03-08

Cynthia Price Verreault, Vice-Présidente, Montréal (Qué.)
Mandat : 2019-01-18 au 2025-09-28

Salima Ebrahim, Edmonton (Alb.)
Mandat : 2018-06-01 au 2025-09-28

Omar Farouk, Brampton (Ont.)
Mandat : 2019-07-01 au 2025-09-14

Katherine Hambly, Charlottetown (Î.-P.-É.)
Mandat : 2019-01-18 au 2023-01-17

Daniel Hurley*, île Gabriola (C.-B.)
Mandat : 2019-01-18 au 2023-01-17

Mona Kumar, Mississauga (Ont.)
Mandat : 2018-06-01 au 2025-09-28

Caroline Lavoie, Montréal (Qué.)
Mandat : 2018-03-01 au 2022-02-28

Bruce Manion**, FCPA, FCMA
Fall River (N.-É.)
Mandat : 2019-01-31 au 2023-01-30

Donald Obonsawin***, Stouffville
(Ont.)
Mandat : 2019-01-18 au 2023-01-17

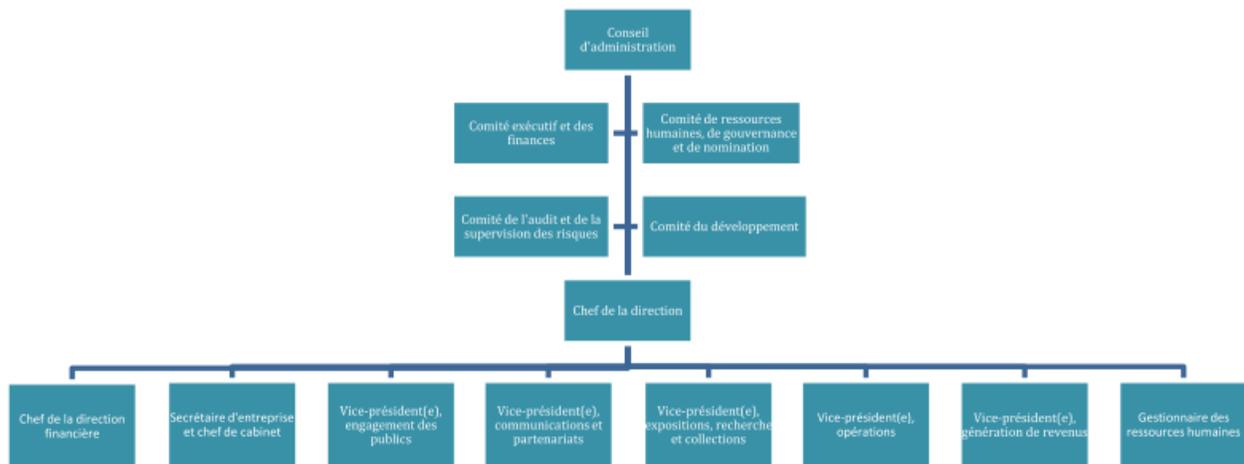
* Daniel Hurley a démissionné de son poste le 2022-12-30.

**Bruce Manion a démissionné de son poste le 2022-06-21.

***Donald Obonsawin a démissionné de son poste le 2022-12-01.

DIRECTION ET PERSONNEL

Alors que le conseil d'administration est responsable des résultats et des activités commerciales du Musée, la directrice générale, avec l'appui de son équipe de la haute direction, est responsable de l'administration quotidienne du rendement du Musée ainsi que de l'atteinte des objectifs.



L'ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION

Marie Chapman, Directrice générale/Chef de la direction

Kendall J. Blunden, CPA, CA, Chef de la direction financière

Tanya Bouchard, Vice-Présidente, Expositions, recherche et collections

Ashley MacPherson, Vice-présidente, Opérations

John Murray, Gestionnaire des ressources humaines

Emma Roach, Secrétaire de la société et chef de cabinet

Carrie-Ann Smith, Vice-Présidente, Engagement des publics

Jennifer Sutherland, Vice-Présidente, Communications et partenariats

Fiona Valverde, Vice-Présidente, Génération des revenus

À la fin du mois de mars 2023, le Musée employait l'équivalent de 55 employés à temps plein. En plus de son personnel hautement engagé et dévoué, le Musée bénéficie d'un important réseau de fidèles bénévoles.

RESPONSABILITÉS ESSENTIELLES

Conformément à la Politique sur les résultats du gouvernement du Canada (1^{er} juillet 2016), le Musée a adopté trois responsabilités essentielles. Ces responsabilités, de même que les services internes, appuient l'objectif stratégique général du Musée. Elles sont dérivées de son mandat législatif.

L'orientation stratégique du Musée tire de son mandat et de sa vision les objectifs et priorités stratégiques suivants :



RÉSULTATS

Les résultats pour l'exercice 2022-2023 sont les suivants :

RESPONSABILITÉ ESSENTIELLE 1 : EXPÉRIENCE DU VISITEUR ET CRÉATION DE LIENS

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DE CONTENU

Objectif: Le contenu du Musée explore le thème de l'immigration canadienne, peu importe le point d'entrée au Canada, ainsi que la contribution de tous les immigrants à sa culture, à son économie et à son mode de vie.

Engagements clés d'ici le 31 mars 2023

- Recueillir et partager activement des histoires orales, des histoires écrites, des images numériques, du matériel d'archive et des artefacts qui reflètent le mandat du Musée, et chercher avec le temps à refléter la mosaïque culturelle canadienne et la dualité linguistique de notre pays.
- Continuer de cataloguer la collection et en mettre une sélection à la disposition des Canadiens et Canadiennes sur place et en ligne.
- Un système de préservation numérique assure la conservation à long terme de la collection.

Terminé en date du 31 mars 2023

- Le nouveau plan de développement des collections est entré en vigueur le 8 juin 2022.
- Les objectifs en matière de collections et de catalogage ont été atteints dans chaque catégorie. Un total de 1 880 documents d'histoires écrites, 807 documents d'histoires orales et 8 250 documents d'archives numériques sont disponibles en ligne.
- Le transfert des actifs numériques de la collection est pratiquement achevé et la conservation et la maintenance numériques actives ont commencé.

INTERPRÉTATION ET CRÉATION DE LIENS

Objectif: Les expositions et la programmation sont innovatrices, intéressantes, portent à réflexion, et reflètent la diversité des expériences immigrantes au Canada.

Engagements clés d'ici le 31 mars 2023

- La deuxième exposition itinérante et temporaire du Musée, *Refuge Canada*, est réservée dans des lieux à travers le Canada jusqu'en 2024-2025.
- Continuer la planification et le développement de la troisième exposition itinérante du Musée, dont le lancement est prévu sur place en 2024-2025 et sous forme d'exposition itinérante en 2025-2026.
- La programmation publique continue d'intéresser le public local et national en s'associant à des particuliers, à des groupes communautaires et à des institutions.
Objectif : 30 programmes publics (y compris des événements en personne, en ligne et hybrides) avec 10 000 participants.

Terminé en date du 31 mars 2023

- La tournée de *Refuge Canada* est entièrement réservée jusqu'en 2024-2025, avec quatre contrats signés et deux en cours de négociation. La *Tente Refuge Canada* (version itinérante plus petite) est également réservée par quatre contrats, avec deux en cours de négociation.
- Le développement de la troisième exposition itinérante a été reporté d'un an.
- Le Musée a organisé 36 programmes publics auxquels plus de 8 317 personnes ont participé.

EXPÉRIENCE DES VISITEURS

Objectif: L'expérience du visiteur permet de tisser des liens personnels et émotifs, célèbre la diversité et encourage l'inclusion, et génère la loyauté du public et des visites répétées.

Engagements clés d'ici le 31 mars 2023

- Maximiser la fréquentation et l'expérience des visiteurs au Musée, en personne et en ligne.
- Objectif de fréquentation de 67 000 visiteurs payants, basé sur la fréquentation d'avant la pandémie. Les autres objectifs comprennent 70 excursions virtuelles pour atteindre 1 400 élèves, 28 000 visiteurs au Centre d'histoire familiale Banque Scotia et 530 000 visiteurs en ligne.
- Les visiteurs sur place et en ligne utilisent le Centre d'histoire familiale Banque Scotia pour des recherches généalogiques et des demandes de renseignements historiques, avec un objectif de 57 400 demandes.
- Les visiteurs sont satisfaits ou très satisfaits de leur expérience globale.

Terminé en date du 31 mars 2023

- La fréquentation sur place a été légèrement inférieure aux objectifs, avec 64 392 visiteurs payants au Musée, en partie à cause des fermetures imprévues causées par l'ouragan Fiona. Il y a eu 52 excursions virtuelles pour 912 élèves et 25 021 visiteurs au Centre d'histoire familiale Banque Scotia. Les objectifs de fréquentation en ligne ont été dépassés, avec 855 747 visiteurs uniques.
- Au total, 31 940 demandes de recherches généalogiques et historiques ont été reçues.
- 97 % des visiteurs sondés étaient satisfaits ou très satisfaits de leur expérience globale.

ACCÈS ET SENSIBILISATION

Objectif: Partout au pays, les Canadiens et les Canadiennes ont un meilleur accès à la collection du Musée, à son expertise et à ses programmes. Le Musée a acquis un haut niveau de visibilité ainsi que le soutien du public grâce à des stratégies de commercialisation et de communication puissantes et efficaces.

Engagements clés d'ici le 31 mars 2023

- Continuer à amplifier la portée en ligne, en particulier à travers le Canada, grâce à un contenu éducatif, pertinent et engageant sur les médias sociaux. Augmenter le nombre d'abonnés sur les médias sociaux de 5 % sur toutes les plateformes. Les engagements sur les médias sociaux s'élèvent à plus de 250 000.
- Atteindre 20 rédacteurs/ blogueurs spécialisés dans les voyages et obtenir 1 900 mentions dans les médias.
- Lancer la saison 3 des balados du Musée, avec un objectif de 30 000 téléchargements.

Terminé en date du 31 mars 2023

- L'augmentation du nombre d'abonnés sur Facebook (+16,5 %) et Instagram (+19,4 %) a largement dépassé les objectifs; au cours d'une année où Twitter était en pleine tourmente, le nombre d'abonnés sur cette plateforme n'a augmenté que de 3,2 %. Il y a eu 410 956 engagements totaux sur les plateformes de médias sociaux.
- Au cours de l'année, 2 619 mentions dans les médias ont été générées et plus de 50 blogueurs et écrivains spécialisés dans les voyages ont été contactés.
- La saison 3 des balados du Musée a été lancée. Il y a eu 26 054 téléchargements.

RAYONNEMENT NATIONAL ET COLLABORATION

Objectif: Le Musée est considéré comme un collaborateur positif avec les principales parties prenantes, il facilite les conversations intéressantes sur les thèmes de l'immigration et vise à inspirer des actions positives.

Engagements clés d'ici le 31 mars 2023

- Continuer à développer et à renforcer un réseau de partenaires stratégiques et être perçu comme un collaborateur positif. S'engager dans six partenariats significatifs.
- Continuer à établir une relation avec l'Assemblée des chefs mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse afin de s'assurer que les expositions et les programmes continuent de respecter et d'inclure l'impact de l'immigration sur les peuples autochtones d'un point de vue autochtone.

Terminé en date du 31 mars 2023

- Des partenariats ont été établis avec My East Coast Experience, Symphony Nova Scotia, Tourism Nova Scotia (promotion), Cœurs en liberté, le Musée de l'Holocauste de Montréal et les Jeux autochtones d'Amérique du Nord, ainsi que d'autres partenariats.

- Les services des expositions, de la programmation et de la communication ont travaillé avec des partenaires autochtones pour garantir l'inclusion et la représentation des voix des Premières Nations.

RESPONSABILITÉ ESSENTIELLE 2 : INSTALLATIONS

INSTALLATIONS

Objectif: Les installations du Musée, qui contribuent à une expérience du visiteur accueillante et engageante, sont sécuritaires et accessibles pour tous. Elles sont de plus entretenues de façon efficace, avec une approche écologique.

Engagements clés d'ici le 31 mars 2023

- Poursuivre l'amélioration des installations en suivant les recommandations de la Fondation Rick Hansen. Cela comprend l'installation de portes automatisées et de tapis pour réduire le bruit dans les expositions.

Terminé en date du 31 mars 2023

- Les portes automatisées et l'installation du tapis sont terminées.

RESPONSABILITÉ ESSENTIELLE 3 : COLLECTE DE FONDS ET ACTIVITÉ COMMERCIALE

SAINE GESTION DES RESSOURCES

Objectif: L'organisation et ses ressources sont alignées de sorte que le Musée peut respecter son mandat.

Engagements clés d'ici le 31 mars 2023

- Les objectifs budgétaires sont atteints.
- Atteindre l'objectif de 2 241 366 \$ de produits autogénérés, dont 782 650 \$ de développement de fonds.

Terminé en date du 31 mars 2023

- Réalisation de 2 007 800 \$ de produits autogénérés, dont 505 600 \$ de développement de fonds.

SERVICES INTERNES

Objectif: La Société sera un modèle de pratiques progressives, innovatrices et de gestion saine. Son personnel et ses bénévoles continueront à être habilités et diversifiés, avec un esprit d'entreprise, et continueront à respecter la mission et le mandat du Musée.

Engagements clés d'ici le 31 mars 2023

- Les engagements du plan d'entreprise sont intégrés dans tous les accords de rendement des employés.
- 75 % des employés permanents participent à des formations et programmes d'apprentissage.
- 50 bénévoles jouent un rôle important dans la culture, la diversité et le succès du Musée.
- Le programme *Bienvenue chez vous au Canada*, qui emploie des immigrants récemment arrivés, compte 8 à 12 participants.
- Les considérations en matière de justice, d'équité, de diversité et d'inclusion (JEDI) continueront d'influencer les décisions relatives au recrutement et à l'avancement, aux expositions et à la programmation.

Terminé en date du 31 mars 2023

- Les accords de rendement font tous référence aux engagements du plan d'entreprise.
- 91 % du personnel a participé à des périodes de perfectionnement professionnel et ont profité des possibilités de s'instruire, y compris des formations linguistiques.
- 68 bénévoles actifs ont fourni plus de 2 303 heures de service au Musée en 2022-2023.
- Neuf personnes ont participé au programme *Bienvenue chez vous au Canada*, en travaillant dans différents services du Musée.
- Une formation en matière de JEDI est prévue pour les gestionnaires qui embauchent. L'examen de l'accessibilité et le plan d'accessibilité sont terminés.

RAPPORT DE GESTION

Les activités du Musée sont divisées en trois responsabilités essentielles, ainsi que les services internes, pour soutenir le résultat stratégique global découlant de son mandat. Ces responsabilités sont :

- a) Expérience du visiteur et création de liens : Les Canadiens ont accès et sont mobilisés afin de bâtir du contenu et des programmes muséaux qui reflètent la diversité des expériences et des contributions des immigrants tout au long de l'histoire canadienne.
- b) Installations : Les installations du Musée contribuent à une expérience du visiteur enrichissante, chaleureuse et engageante. Sécuritaires et accessibles aux visiteurs, au personnel et aux bénévoles, elles sont entretenues de façon rentable.
- c) Activités commerciales et de collecte de fonds : Les activités commerciales et de collecte de fonds du Musée assurent un soutien financier essentiel.
- d) Services internes : De pratiques de gouvernance saines sont en place et les ressources sont gérées efficacement de façon à appuyer la réalisation du mandat du Musée.

RENDEMENT ET PERSPECTIVES

L'exercice 2022-2023 a débuté avec la levée de la plupart des restrictions provinciales en matière de santé publique liées à la pandémie de COVID-19. Le Musée prévoyait un retour aux niveaux d'avant la pandémie dans la plupart des domaines, à l'exception des dons et de la location de salles, où l'on s'attendait à ce que l'industrie des conférences, en particulier les conférences internationales, soit plus lentes à se redresser. Les produits de ventes de billets ont atteint 97 % du budget et les produits de location ont été nettement plus élevés que prévu. Les dons, en particulier les dons majeurs, ont toutefois été inférieurs aux prévisions en raison du calendrier. Un don important a été versé après la fin de l'exercice et un autre donateur important a demandé de commencer à verser ses promesses de dons en 2023-2024. Il faut plus de temps pour retrouver le soutien des grands donateurs, bien que plusieurs d'entre eux soient en attente et que d'autres soient en train d'être courtisés.

L'univers de Yousuf Karsh : L'essence du sujet, une exposition temporaire prêtée par le Musée des beaux-arts de Montréal, présentée du 12 mars 2021 au 16 octobre 2022 a été vue par 45 749 visiteurs. Elle a connu la plus forte fréquentation mensuelle moyenne (6 536 personnes par mois) de toutes les expositions temporaires de l'histoire du Musée et 75 % des visiteurs du Musée ont vu l'exposition.

L'année a été marquée par une série d'autres expositions temporaires. Parmi celles-ci, *Tisser des identités culturelles* présente une série de tapis de prière tissés, créés par des artistes des communautés musulmanes de Vancouver et Salish de la côte; *Les enfants font la fête!*, conçu spécialement pour les enfants, explore 12 périodes spéciales de l'année célébrées par différentes communautés au Canada; *Le Canada et l'Allemagne : Partenaires d'immigration et*

d'innovation rend hommage à l'amitié germano-canadienne rend hommage à l'amitié germano-canadienne; *Étrangers ennemis* se penche sur l'internement au Canada pendant la Première Guerre mondiale; et *Promesses brisées* raconte l'histoire de l'internement, de la dépossession et de la dispersion des Canadiens d'origine japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale.

Alors que des expositions temporaires d'autres institutions ont visité ce site, l'exposition itinérante du Musée, *Refuge Canada*, a continué à l'aider à atteindre la portée nationale de son mandat. L'exposition se présente sous plusieurs formes : un grand format et un format plus petit (la *Tente Refuge Canada*), dont il existe deux éditions. Sous ses différentes formes, *Refuge Canada* s'est arrêtée à North Battleford (Saskatchewan), dans le comté de Simcoe, à Napanee, à Mississauga et à la Tour du CN (Ontario), à Charlottetown (première visite du Musée à l'Île-du-Prince-Édouard) et à l'Université Mount Allison (Nouveau-Brunswick), entre autres.

Le Musée a lancé la troisième saison de ses balados, *D'innombrables voyages* et *Countless Journeys*, et a accueilli un grand nombre de programmes publics qui mettent en valeur la diversité des immigrants canadiens. Des lectures d'auteurs, des spectacles de musique et de danse et des projections de films ont contribué à marquer les Mois du patrimoine africain et asiatique ainsi que d'autres dates importantes telles que la Semaine de sensibilisation à l'Holocauste.

Le Musée a organisé avec succès trois événements spéciaux de collecte de fonds en 2022-2023, le *Dîner des vins de Californie* (également organisé en 2021-2022) et deux événements dans le cadre de la série de conférences *Canadiens fascinants*, qui a repris pour la première fois depuis la pandémie. Les événements ont eu lieu à Halifax et à Toronto.

Le Musée a publié son plan d'accessibilité en décembre 2022, conformément à son obligation en tant que société d'État en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Le premier plan triennal est le résultat d'une consultation avec le personnel, les bénévoles et d'autres parties prenantes. Le plan initial comporte 49 actions, gérées par une équipe interservices de champions de l'accessibilité.

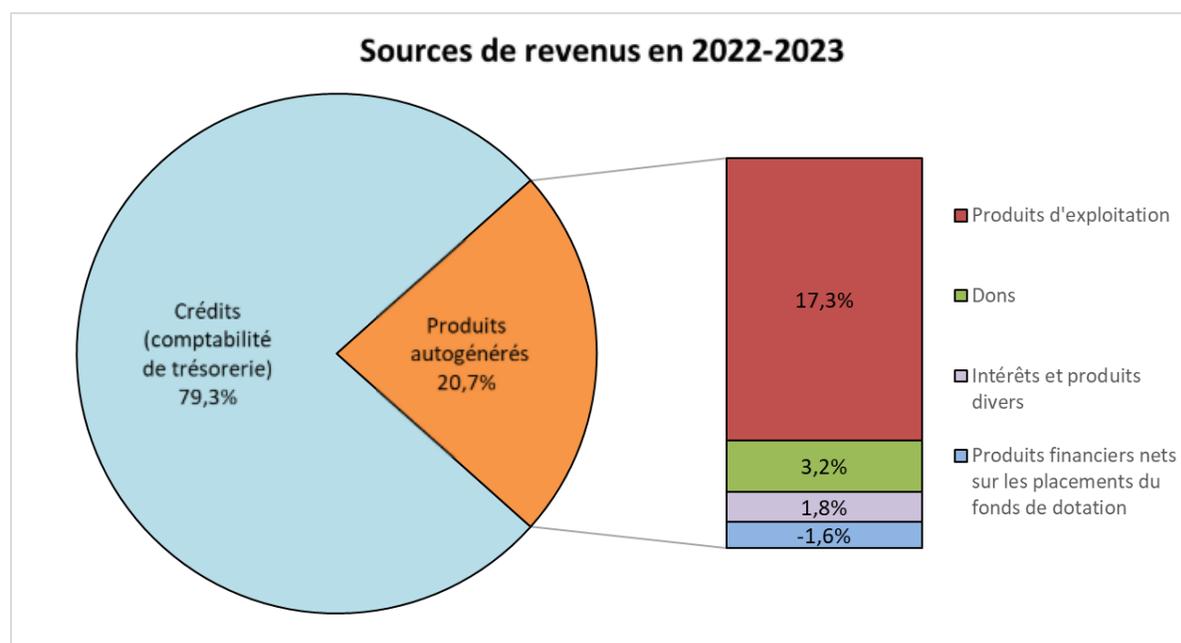
Au 31 mars 2023, le Musée comptait 55 postes équivalents temps plein occupés et un poste vacant. Le 28 avril 2022, le Musée a signé sa première convention collective avec le Local 2, de l'Union des travailleurs de brasserie, généraux et professionnels de l'Union Internationale des Employés des Services. L'accord couvre le personnel du Musée à temps plein et à temps partiel, à l'exception de 17 employés qui sont des exclusions d'administration.

RÉSULTATS FINANCIERS

Exploitation

Le résultat net des activités de l'exercice était de 151 000 \$. Combiné aux 6 421 000 \$ de l'actif net non affecté de 2021-2022, cela donne un actif net non affecté au 31 mars 2023 de 6 572 000 \$.

Les fonds disponibles pour l'exploitation du Musée sont des crédits parlementaires et des produits autogénérés, qui comprennent les produits d'exploitation, les dons, les intérêts et produits divers, de même que les produits financiers nets sur les placements du fonds de dotation.



Selon la méthode de comptabilité d'exercice, les crédits ont diminué de 1 363 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023, passant de 11 473 000 \$ à 10 110 000 \$. Le Musée a reçu des crédits par l'entremise du budget principal et du budget supplémentaire d'un montant de 8 918 000 \$ (net de 39 000 \$ utilisés pour l'achat d'immobilisations), incluant 845 000 \$ de financement supplémentaire pour gérer les pressions financières engendrées par la COVID-19. Le montant restant de 1 192 000 \$ en crédits parlementaires de l'exercice clos le 31 mars 2023 est l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations.

Les produits d'exploitation, les dons, ainsi que les intérêts et produits divers ont totalisé 2 511 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023, comparativement à 1 399 000 \$ en 2021-2022. Les produits d'exploitation incluent les ventes de billets pour les expositions, les locations de salles, la programmation, les événements spéciaux, la boutique et les ventes du Centre d'histoire familiale Banque Scotia. L'augmentation des produits d'exploitation est principalement due à l'augmentation des ventes de billets et de la boutique, des locations de

salles et des événements spéciaux, bien que toutes les sources de produits d'exploitation aient augmenté. Le Musée a accueilli 64 400 visiteurs payants en 2022-2023, contre 17 500 visiteurs payants en 2021-2022. Les dons ont diminué, principalement en raison du calendrier des dons majeurs.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, une perte nette des placements du fonds de dotation de 185 000 \$ est incluse dans le bilan des opérations, comparé à un revenu net de 96 000 \$ en 2021-2022. Au 31 mars 2023, les placements du fonds de dotation avaient des gains cumulés non réalisés de 183 000 \$, comparativement à des gains cumulés non réalisés de 320 000 \$ au 31 mars 2022. Les gains et pertes non réalisés sur les placements ne sont pas comptabilisés comme des produits, mais plutôt comme des gains et pertes de réévaluation cumulés dans l'État de la situation financière. Une diminution nette des gains de réévaluation cumulés de 137 000 \$ a été constatée pour l'exercice 2022-2023, ce qui entraîne un rendement global net négatif de 322 000 \$ pour les placements du fonds de dotation, comparativement à un rendement net positif de 66 000 \$ pour l'exercice 2021-2022.

Les charges de l'exercice clos le 31 mars 2023 ont été légèrement plus élevées, allant de 12 172 000 \$ en 2021-2022 à 12 363 000 \$ en 2022-2023. Cette augmentation de 191 000 \$ est principalement due à l'augmentation des frais liés au personnel, du coût des marchandises vendues et des frais de déplacements et d'accueil, compensés par des charges d'amortissement plus basses. L'augmentation des frais liés au personnel est principalement due au retour du personnel horaire aux niveaux d'avant la COVID-19 et aux augmentations économiques. Le coût des marchandises vendues a augmenté en raison de la hausse des ventes de la boutique et des trois événements spéciaux organisés en 2022-2023, comparé à un seul en 2021-2022. Les déplacements des employés du Musée et des membres du conseil d'administration ont été rétablis en 2022-2023. La charge d'amortissement a diminué, les améliorations locatives de 2011-2012 et 2012-2013 étant désormais entièrement amorties.

SITUATION FINANCIÈRE

Les actifs ont diminué de 1 404 000 \$ pour en arriver à 23 235 000 \$ en date du 31 mars 2023, principalement en raison de la diminution des immobilisations de 1 225 000 \$ et de la trésorerie et placements du fonds de dotation de l'ordre de 123 000 \$. La diminution des immobilisations est principalement due à l'amortissement. La diminution de la trésorerie et placements du fonds de dotation est due à la performance négative du fonds de dotation pour l'exercice.

Le passif a diminué de 1 625 000 \$ pour atteindre 7 138 000 \$ au 31 mars 2023, principalement en raison d'une diminution nette de 1 231 000 \$ des apports reportés afférents aux immobilisations attribuable principalement à l'amortissement et de la diminution des créanciers et charges à payer. L'actif net comprend l'actif net non affecté et l'actif net du fonds

de dotation. L'actif net non affecté était de 6 572 000 \$ au 31 mars 2023. Les actifs nets liés au fonds de dotation de 9 525 000 \$ en date du 31 mars 2023 comprennent les dotations cumulatives de 8 990 000 \$, les gains nets de réévaluation cumulés de 183 000 \$ et l'actif net grevé d'une affectation interne de 352 000 \$.

RISQUES D'ENTREPRISE

Risques financiers

Le Musée est exposé à plusieurs risques financiers en lien avec ses activités et avec sa trésorerie et placements du fonds de dotation. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt et autres risques de prix).

Conformément à la politique d'investissement du Musée approuvée par le conseil d'administration, le capital du fonds de dotation est protégé à perpétuité et le Musée ne peut puiser dans les produits du fonds de dotation que pour financer la programmation éducative et publique, le rayonnement national, les expositions itinérantes, le développement d'expositions et d'autres priorités similaires du Musée. L'objectif général d'investissement est de fournir suffisamment de liquidités pour satisfaire aux exigences de charges annuelles prévues, en tirant les produits autorisés du fonds de dotation, tout en assurant une croissance permettant de maintenir le pouvoir d'achat du capital du fonds de dotation. Le capital est détenu à perpétuité, alors la liquidité n'est pas un problème. Une réserve avait été constituée pour couvrir les besoins annuels dans le cas où le fonds de dotation ne générerait pas les produits annuels requis. Le conseil d'administration et la direction s'engagent à gérer prudemment les ressources du fonds de dotation. Un conseiller en placements soutient le Musée dans la surveillance et la gestion de son portefeuille d'investissements diversifiés. La direction collabore avec ce conseiller en placements pour déterminer la meilleure combinaison d'actifs afin de respecter le risque global acceptable du portefeuille et de faire un rapport périodique au Conseil d'administration. La politique d'investissement actuelle, approuvée par le Conseil d'administration en novembre 2022, fixe des allocations cibles permettant aux allocations de classes d'actifs de varier dans une fourchette donnée. Le Conseil d'administration et la direction ont déterminé que tous les risques financiers actuels pour le fonds de dotation présentent un niveau de risque acceptable. Une analyse détaillée des risques financiers est présentée dans les notes aux états financiers.

Autres risques d'affaires

Le Musée étant situé à l'embouchure du port d'Halifax, sur le front de mer, les risques liés aux effets du changement climatique sont de plus en plus importants. Alors que les événements météorologiques significatifs se font plus fréquents et ont plus d'impact, les risques pour les

installations du Musée et la collection augmentent. Des mesures sont prises pour atténuer les risques, mais certains d'entre eux doivent être acceptés étant donné que le Musée ne peut pas changer d'emplacement. Après l'arrivée de l'ouragan Fiona sur la côte atlantique en septembre 2022, le Musée a dû fermer pendant trois jours en raison d'une panne de courant et pour permettre aux équipes chargées des expositions et des collections de protéger les artefacts. Heureusement, Halifax a été épargnée par le plus gros des dégâts; le Musée n'a subi aucun dommage.

Le Musée n'est pas propriétaire des locaux du Quai 21. Il les loue plutôt de l'Administration portuaire de Halifax, un apparenté. En 2015-2016, le Musée a vu une augmentation significative du loyer annuel avec l'espace supplémentaire et il continuera à avoir des augmentations périodiques selon le bail de 40 ans négocié au nom du Musée, avec la dernière augmentation en 2020-2021. Pour le Musée, cela représente une pression importante que les crédits parlementaires d'opération ne couvrent pas.

Les paiements en remplacement d'impôts (PERI) ne représentent pas encore une pression financière importante pour le Musée, à l'instar des autres musées nationaux. Les PERI, qui sont un coût fixe non discrétionnaire, représentent une compensation payée aux municipalités pour les pertes encourues par les propriétés de sociétés d'État qui ne sont pas assujetties à l'impôt foncier. En 1996, le Conseil du Trésor a approuvé un régime de gestion qui faisait passer la responsabilité de financer les PERI de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) aux organisations individuelles. À l'instar du TPSGC, la majorité des ministères, organismes et sociétés d'État n'ont pas reçu le pouvoir d'obtenir des révisions annuelles des crédits pour refléter les augmentations de PERI. Il était prévu que cela puisse éventuellement poser des défis aux petites organisations culturelles, comme les musées. Les discussions se poursuivent avec les organismes centraux, le TPSGC et d'autres ministères concernés pour trouver une solution appropriée à ce problème.

STABILITÉ FINANCIÈRE ET CAPACITÉ À GÉNÉRER DES PRODUITS

Le Musée prône la viabilité financière et continue à travailler sur un plan qui maximise la génération de produits tout en diminuant les charges. Toutefois, la viabilité du Musée s'érode au fil du temps, à mesure que le pouvoir d'achat des crédits parlementaires diminue. Comme les salaires et le loyer continuent d'augmenter, les crédits non indexés couvrent de moins en moins ces charges.

Depuis 2015-16, les frais liés au personnel et les coûts non discrétionnaires des installations dépassent les crédits parlementaires du Musée. Cela signifie que tous les montants pour la programmation, certaines exigences d'immobilisations et les charges d'exploitation (autres que les charges liées au personnel et au bâtiment) doivent être couverts par les produits autogénérés. Les produits autogénérés combinés à l'actif net non affecté du Musée et aux

produits du fonds de dotation ont historiquement été suffisants pour financer les besoins du Musée. Étant donné que de plus en plus de produits autogénérés sont consacrés au personnel et aux coûts non discrétionnaires des installations, ce n'est plus le cas, ce qui entraîne des risques pour l'intégrité des programmes. Le Musée, conjointement avec les autres musées nationaux et le gouvernement, évalue le financement nécessaire pour combler ce déficit structurel et couvrir les nouveaux coûts.

États financiers

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Exercice clos le 31 mars 2023

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction a établi les états financiers inclus dans le présent rapport annuel conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public et elle répond de l'intégrité et de l'objectivité des données qui y figurent. Les états financiers comprennent des montants qui sont nécessairement fondés sur les estimations et le jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle contenue dans les états financiers.

Pour assumer sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers, la direction a établi et maintient des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces éléments sont conçus dans le but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les avoirs sont protégés et contrôlés, et que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et aux règlements qui en découlent, à la *Loi sur les musées*, aux règlements administratifs du Musée et à l'instruction émise en vertu de l'article 89 de la LGFP.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Le Conseil a établi un comité de vérification et de surveillance du risque conformément à l'article 148 de la LGFP. Les membres de la direction ne siègent pas au Comité de vérification et de surveillance du risque. Cependant, le Comité rencontre la direction, l'auditeur interne du Musée et l'auditeur externe indépendant pour voir comment ces parties s'acquittent de leurs responsabilités à l'égard des états financiers et discuter de points concernant l'audit, les contrôles internes et autres questions financières pertinentes. Le Comité de vérification et de surveillance du risque a examiné les états financiers avec l'auditeur externe. Sur la recommandation du Comité de vérification et de surveillance du risque, le Conseil d'administration a approuvé les états financiers inclus dans le présent rapport.

L'auditeur externe du Musée, soit le vérificateur général du Canada, audite les états financiers et fait rapport de son audit au ministre du Patrimoine canadien, responsable devant le Parlement du Musée canadien de l'immigration du Quai 21.

La chef de la direction,



Marie Chapman
Le 14 juin 2023
Page | 25

La chef de la direction financière,



Kendall J. Blunden, CPA, CA



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre du Patrimoine canadien

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Musée canadien de l'immigration du Quai 21 (le « Musée »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Musée conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Musée à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Musée ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Musée.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Musée;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Musée à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Musée à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Musée canadien de l'immigration du Quai 21 dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur les musées* et ses règlements, les règlements administratifs du Musée canadien de l'immigration du Quai 21 ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations du Musée canadien de l'immigration du Quai 21 dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Musée canadien de l'immigration du Quai 21 aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Musée canadien de l'immigration du Quai 21 à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Heather McManaman, CPA, CA
Directrice principale

Halifax, Canada
Le 14 juin 2023

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

État de la situation financière

Au 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

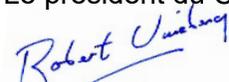
	2023		2022	
Actif				
Actif à court terme				
Trésorerie	6 671	\$	6 670	\$
Créances (note 4)	213		235	
Stocks	119		129	
Charges payées d'avance	159		184	
	7 162		7 218	
Trésorerie et placements du fonds de dotation (note 10 a)	9 778		9 901	
Immobilisations (note 5)	6 294		7 519	
Collections (note 6)	1		1	
	23 235	\$	24 639	\$
Passif et actif net				
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer (note 7)	623	\$	1 037	\$
Produits reportés (note 8)	221		201	
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 9)	6 294		7 525	
Actif net				
Non affecté	6 572		6 421	
Grevé d'une affectation interne (note 11)	352		352	
Gains de réévaluation cumulés	183		320	
Fonds de dotation (note 10 b)	8 990		8 783	
	16 097		15 876	
	23 235	\$	24 639	\$

Obligations contractuelles (note 13)

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Conseil d'administration :

Le président du Conseil d'administration,



Robert Vineberg

Vice-présidente du Conseil d'administration,



Cynthia Price Verreault

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

	2023	2022
Produits		
Exploitation (tableau 1)	1 948 \$	635 \$
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations reçus d'un apparenté (note 9)	78	93
Dons	360	731
Intérêts et produits divers	203	33
	<u>2 589</u>	<u>1 492</u>
Charges (tableau 2)		
Expérience des visiteurs et création de liens	4 569	3 876
Installations	4 102	5 118
Activités commerciales et de collecte de fonds	1 337	1 028
Services internes	2 355	2 150
	<u>12 363</u>	<u>12 172</u>
Résultat d'exploitation net avant les crédits et les produits financiers nets (perte nette) sur les placements du fonds de dotation	(9 774)	(10 680)
Crédits (note 12)	10 110	11 473
Produits financiers nets (perte nette) sur les placements du fonds de dotation (note 10)	(185)	96
Résultat d'exploitation net	<u>151 \$</u>	<u>889 \$</u>

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

	2023	2022
Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	320 \$	350 \$
Pertes réalisés sur les placements du fonds de dotation reclassés dans les résultats	339	37
Pertes non réalisés sur les placements du fonds de dotation	(476)	(67)
Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice	183 \$	320 \$

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

	Non affecté	Grevé d'une affectation interne	Gains (pertes) de réévaluation cumulés	Fonds de dotation	2023	2022
Actif net à l'ouverture de l'exercice	6 421 \$	352 \$	320 \$	8 783 \$	15 876 \$	15 008 \$
Résultat d'exploitation net	151	—	—	—	151	889
Pertes de réévaluation	—	—	(137)	—	(137)	(30)
Dotations reçues (note 10 b)	—	—	—	207	207	9
Actif net à la clôture de l'exercice	6 572 \$	352 \$	183 \$	8 990 \$	16 097 \$	15 876 \$

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Crédits reçus	8 918 \$	9 236 \$
Encaissements de clients et donateurs	2 352	1 494
Décaissements aux fournisseurs	(5 005)	(4 987)
Paiements liés aux salaires et avantages	(6 527)	(5 145)
Intérêts reçus	201	29
	(61)	627
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(170)	(254)
	(170)	(254)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements du fonds de dotation	(3 380)	(1 744)
Cession de placements du fonds de dotation	3 366	1 643
	(14)	(101)
Activités de financement		
Crédits reçus pour l'acquisition d'immobilisations	39	311
Dotations reçues	207	9
	246	320
Augmentation de la trésorerie	1	592
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	6 670	6 078
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 671 \$	6 670 \$

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

1. Pouvoir, objectifs et activités

Le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 (le « Musée ») a été constitué le 25 novembre 2010 en vertu de la *Loi sur les musées*. Le transfert et la cession des actifs, des ententes et des documents de la Société du Quai 21 et de la Fondation du Quai 21 ont été effectués le 3 février 2011. Le Musée est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas assujetti aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le mandat du Musée est d'explorer le thème de l'immigration au Canada en vue d'accroître la compréhension du public à l'égard des expériences vécues par les immigrants au moment de leur arrivée au Canada, du rôle essentiel que l'immigration a joué dans le développement du Canada et de la contribution des immigrants à la culture, à l'économie et au mode de vie canadiens.

Les activités du Musée sont divisées en trois responsabilités essentielles, ainsi que les services internes, pour soutenir le résultat stratégique global découlant de son mandat. Voici ces responsabilités :

- a) **Expérience du visiteur et création de liens** : Les Canadiens et Canadiennes ont accès et sont mobilisés afin de bâtir du contenu et des programmes muséaux qui reflètent la diversité des expériences et des contributions des immigrants tout au long de l'histoire canadienne.
- b) **Installations** : Les installations du Musée contribuent à une expérience du visiteur enrichissante, chaleureuse et engageante. Sécuritaires et accessibles aux visiteurs, au personnel et aux bénévoles, elles sont entretenues de façon rentable.
- c) **Activités commerciales et de collecte de fonds** : Les activités commerciales et de collecte de fonds du Musée assurent un soutien financier essentiel.
- d) **Services internes** : Des pratiques de gouvernance saines sont en place et les ressources sont gérées efficacement de façon à appuyer la réalisation du mandat du Musée.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

1. Pouvoir, objectifs et activités (suite)

Frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements

En juillet 2015, le Musée, de même que d'autres sociétés d'État fédérales, a reçu une instruction (C.P. 2015-1105) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour a) aligner ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes en matière de frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor conformément à ses obligations juridiques, et b) présenter la mise en œuvre de cette instruction dans le prochain plan d'entreprise du Musée.

En juin 2016, le Musée a aligné ses politiques et ses pratiques avec les instruments du Conseil du Trésor et, depuis, il satisfait aux exigences de la directive.

2. Résumé des principales méthodes comptables

a) Mode de présentation

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public.

Le Musée comptabilise les apports selon la méthode du report pour les organismes sans but lucratif.

b) Comptabilisation des produits

i) Crédits

Le gouvernement du Canada verse des fonds au Musée au moyen de crédits parlementaires.

Les crédits qui sont explicitement ou implicitement affectés à l'achat d'immobilisations amortissables sont considérés comme des apports afférents aux immobilisations et reportés dans l'état de la situation financière et comptabilisés en produits dans l'état des résultats selon la même méthode et sur les mêmes périodes que les immobilisations correspondantes acquises.

Les crédits qui sont affectés à des charges déterminées sont reportés dans l'état de la situation financière et comptabilisés en produits dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

b) Comptabilisation des produits (suite)

i) Crédits (suite)

Les crédits qui ne sont pas affectés à des fins déterminées sont comptabilisés en produits dans l'état des résultats de l'exercice pour lequel le crédit est approuvé.

ii) Dons

Les dons comprennent les apports reçus d'entités non gouvernementales qui ne font pas partie du périmètre comptable du gouvernement fédéral, tels des particuliers, des fondations et des sociétés.

Les apports non affectés sont comptabilisés en produits dans l'état des résultats au moment où ils sont reçus.

Les produits et les charges de contrepartie pour les biens et services donnés en nature sont comptabilisés à la juste valeur de marché à la réception.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe pour des fins déterminées sont reportés dans l'état de la situation financière et comptabilisés en produits dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

Les dotations sont assujetties à des restrictions d'origine externe qui précisent que le capital du fonds de dotation doit être conservé en permanence. Les dotations sont comptabilisées comme des augmentations directes de l'actif net de l'exercice au cours duquel elles sont reçues selon la méthode du report pour les apports.

Les produits financiers gagnés sur les placements du fonds de dotation général ne sont pas affectés et le Musée les comptabilise en produits dans l'exercice où ils sont gagnés. Les produits financiers gagnés peuvent, par la suite, être grevés d'une affectation interne par le Musée, telle qu'approuvée par le Conseil d'administration, pour être dépensés à une date ultérieure ou réinvestis pour préserver le capital. Les produits financiers gagnés sur le fonds de dotation pour l'éducation sont affectés, et peuvent être reportés et comptabilisés en produits lorsque les services sont rendus.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

b) Comptabilisation des produits (suite)

iii) Produits d'exploitation

Les produits provenant des activités du Musée comprennent la vente de billets d'entrée générale, la location de salles avec un pourcentage des ventes de restauration, les ventes de la boutique, les ventes du Centre d'histoire familiale, les événements spéciaux et la programmation, y compris les expositions itinérantes. Ils sont comptabilisés dans l'exercice où les biens sont livrés ou les services sont rendus.

Les fonds provenant des activités du Musée et qui ne sont pas encore gagnés par la prestation de biens ou de services sont reportés et comptabilisés en produits lorsque les biens sont livrés ou les services sont rendus.

iv) Apports afférents aux immobilisations

Les apports afférents aux immobilisations représentent des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations. Les apports reportés afférents aux immobilisations sont amortis en résultat et sur les mêmes périodes que les immobilisations acquises.

v) Services des bénévoles

Les bénévoles offrent leur temps pour aider le Musée dans ses activités. En raison de la difficulté de leur attribuer une juste valeur, les apports sous la forme de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

vi) Apport de biens

Les apports de biens reçus dont la juste valeur ne peut être déterminée facilement ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

c) Collections

Le Musée réunit des collections d'anecdotes, d'artéfacts, d'histoires orales et d'images qui sont liées à son mandat d'explorer le thème de l'immigration au Canada. Ces collections sont élaborées par divers domaines de recherche au sein du Musée.

Les collections du Musée sont comptabilisées à une valeur symbolique de 1 \$ dans l'état de la situation financière en raison des difficultés pratiques de leur attribuer une valeur significative.

Les objets achetés pour les collections du Musée sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice d'acquisition. Les objets donnés au Musée pour ses collections ne sont pas comptabilisés.

d) Stocks

Les stocks, qui consistent de marchandises de revente pour la boutique, sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

e) Immobilisations

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport.

Les travaux en cours pour les projets d'immobilisations sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis. L'amortissement commence lorsque les actifs sont prêts pour leur utilisation prévue et virés aux améliorations locatives et aux expositions principales.

Le coût moins la valeur de récupération estimative des immobilisations est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire et les taux suivants :

Immobilisations	
Améliorations locatives	5 à 15 ans
Expositions principales	10 ans
Base de données sur l'immigration et les navires	5 ans
Matériel	5 ans

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

f) Avantages sociaux futurs

Tous les salariés admissibles du Musée participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi, dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Autant les salariés que le Musée doivent cotiser au Régime pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément à la loi en vigueur, le Musée n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser d'autres cotisations à l'égard des services passés ou de combler les déficits de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel les salariés rendent les services et représentent l'obligation totale du Musée au titre des prestations de retraite.

g) Utilisation d'estimations

La présentation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif et la divulgation d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges déclarés au cours de la période de présentation de l'information financière. Les montants réels pourraient différer de ceux présentés. Les durées de vie utile des immobilisations et la juste valeur des placements du fonds de dotation représentent les éléments les plus importants pour lesquels la direction a recours à des estimations. Ces estimations sont examinées annuellement et tout rajustement requis est comptabilisé dans les états financiers de l'exercice au cours duquel il est connu.

h) Conversion des devises

Les opérations conclues en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date des opérations.

Les actifs et passifs monétaires ainsi que les éléments non monétaires inclus dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur qui sont libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et pertes de change non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Au cours de l'exercice de règlement, les gains et pertes de change réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats et le montant cumulatif des gains et pertes de réévaluation est repris dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

i) Instruments financiers

Le Musée a classé tous les actifs et passifs financiers dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur ou dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût. Le Musée soumet les instruments financiers à un test de dépréciation annuel afin de déterminer s'il existe des éléments probants objectifs de moins-value. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation net de l'exercice où elles surviennent.

i) Trésorerie

La trésorerie est composée de dépôts auprès d'institutions financières qui peuvent être retirés sans préavis ni pénalité.

ii) Placements

Les placements du fonds de dotation du Musée peuvent être constitués de titres de capitaux propres internationaux, ainsi que d'obligations à revenu fixe et d'actifs de substitution, et sont désignés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Ces placements sont évalués à la juste valeur et les gains ou pertes non réalisés découlant des variations de valeur sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Les gains et pertes réalisés sur les placements sont comptabilisés dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils surviennent. Les évaluations à la juste valeur de ces placements sont décrites à la note 16 a).

iii) Autres instruments financiers

Les autres instruments financiers du Musée comprennent les créances, ainsi que les créditeurs et charges à payer, et sont classés dans la catégorie des éléments évalués au coût. Ces instruments financiers sont comptabilisés au coût.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

j) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à leur valeur d'échange.

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées à leur montant brut et évaluées à leur valeur comptable, sauf dans les cas suivants :

- i) les opérations interentités sont enregistrées à leur valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence ou lorsque les coûts attribués sont recouverts;
- ii) les biens et services reçus sans frais entre les entités sous contrôle commun ne sont pas comptabilisés.

3. Adoption d'une nouvelle norme comptable

Le 1er avril 2023, le Musée a adopté la nouvelle norme comptable relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (SP 3280). Cette nouvelle norme traite de la présentation des obligations légales liées à la mise hors service de certaines immobilisations. L'adoption de cette nouvelle norme n'a pas eu d'impact financier sur les états financiers du Musée.

4. Créances

	2023	2022
Créances – ministères et organismes gouvernementaux	151 \$	164 \$
Créances – autre	62	71
	213 \$	235 \$

Les montants à recevoir des ministères et organismes gouvernementaux sont le résultat du cours normal des activités, sont à recevoir au net dans les 30 jours et ne portent pas intérêt.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2023
Améliorations locatives	22 395 \$	17 899 \$	4 496 \$
Expositions principales	6 271	4 547	1 724
Base de données sur l'immigration et les navires	46	46	–
Matériel	965	891	74
	29 677 \$	23 383 \$	6 294 \$

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2022
Améliorations locatives	22 390 \$	17 289 \$	5 101 \$
Expositions principales	6 271	3 920	2 351
Base de données sur l'immigration et les navires	46	46	–
Matériel	925	858	67
	29 632 \$	22 113 \$	7 519 \$

En 2023 et 2022, aucune immobilisation n'a été radiée.

6. Collections

Les collections du Musée sont présentées à une valeur symbolique de 1 \$ dans l'état de la situation financière en raison des difficultés pratiques de leur attribuer une valeur significative.

Au cours des exercices clos les 31 mars 2023 et 2022, le Musée n'a engagé aucune charge pour l'acquisition d'objets pour ses collections et n'a tiré aucun produit de la vente d'objets de collection.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

7. Crédoiteurs et charges à payer

	2023	2022
Créditeurs et charges à payer – ministères et organismes gouvernementaux	16 \$	– \$
Créditeurs et charges à payer – autre	607	1 037
	623 \$	1 037 \$

Les montants dus aux ministères et organismes gouvernementaux sont le résultat du cours normal des activités, sont payables à vue et ne portent pas intérêt.

8. Produits reportés

Les produits reportés que le Musée a comptabilisés au 31 mars sont comme suit :

	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	201 \$	100 \$
Fonds reçus au cours de l'exercice	838	362
Fonds comptabilisés en produits au cours de l'exercice	(818)	(261)
Solde à la clôture de l'exercice	221 \$	201 \$

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

9. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les variations du solde des apports reportés au cours des exercices clos le 31 mars sont comme suit :

	Crédits	Autres apports	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 955 \$	570 \$	7 525 \$
Ajouter :			
Crédits pour l'acquisition d'immobilisations	39	–	39
Déduire :			
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(1 192)	(78)	(1 270)
Solde à la clôture de l'exercice	5 802 \$	492 \$	6 294 \$

	Crédits	Autres apports	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	8 881 \$	663 \$	9 544 \$
Ajouter :			
Crédits pour l'acquisition d'immobilisations	311	–	311
Déduire :			
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(2 237)	(93)	(2 330)
Solde à la clôture de l'exercice	6 955 \$	570 \$	7 525 \$

La partie inutilisée des apports reportés afférents aux immobilisations était nulle au 31 mars 2023 (2022 – 6 \$). Les autres apports ont été reçus d'un apparenté, soit l'Administration portuaire d'Halifax, pour des améliorations locatives selon le contrat de location des installations au Quai 21.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

10. Fonds de dotation

a) Trésorerie et placements du fonds de dotation

La trésorerie et les placements du fonds de dotation sont constitués des éléments suivants :

	2023		2022	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Trésorerie et placements à court terme	23 \$	23 \$	271 \$	271 \$
Placements				
Instruments à taux fixe	3 516	3 350	4 229	3 953
Capitaux propres internationaux	4 565	4 879	4 105	4 643
Actifs de substitution	1 491	1 526	976	1 034
	9 572	9 755	9 310	9 630
	9 595 \$	9 778 \$	9 581 \$	9 901 \$

Voici un rapprochement au 31 mars de la trésorerie et des placements du fonds de dotation et de l'actif net du fonds de dotation :

	2023	2022
Actif net du fonds de dotation	8 990 \$	8 783 \$
Comptabilisation des produits financiers nets cumulés du fonds de dotation des exercices antérieurs	795	798
Comptabilisation des produits financiers nets (perte nette) du fonds de dotation de l'exercice considéré	(185)	96
Préservation du capital de l'exercice considéré	–	(96)
Report des produits financiers nets (perte nette) du fonds de dotation de l'exercice considéré	(5)	–
Gains de réévaluation cumulés	183	320
Trésorerie et placements du fonds de dotation (à la juste valeur)	9 778 \$	9 901 \$

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

10. Fonds de dotation (suite)

b) Actif net du fonds de dotation

Au cours de l'exercice, le Musée a reçu des dotations s'élevant à 207 \$ (2022 – 9 \$). En 2023, aucun montant n'a été comptabilisé comme une augmentation directe du fonds de dotation pour la préservation du capital (2022 – 96 \$). Au 31 mars, l'actif net du fonds de dotation comprenait les dotations cumulatives suivantes :

	2023	2022
Dotations reçues de la Fondation du Quai 21	4 874 \$	4 874 \$
Autres dotations reçues	2 837	2 630
Préservation du capital	1 279	1 279
Actif net du fonds de dotation à la clôture de l'exercice	8 990 \$	8 783 \$

11. Actif net grevé d'une affectation interne et préservation du capital du fonds de dotation

Avec l'approbation du Conseil d'administration, le Musée peut grever d'une affectation les produits financiers nets non dépensés des placements du fonds de dotation comme réserve à dépenser à une date ultérieure ou utiliser les produits nets pour la préservation du capital du fonds de dotation. En 2023 et 2022, il n'y a pas eu de changement de l'actif net grevé d'une affectation interne de 352 \$ (2022 – 352 \$). En 2023, aucun montant n'a été utilisé pour la préservation du capital du fonds de dotation (2022 – 96 \$). Le montant de préservation est reflété dans l'état de l'évolution de l'actif net comme un virement de l'actif net non affecté à l'actif net du fonds de dotation.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

12. Crédits

Pour réaliser son mandat, le Musée dépend du financement public, qui comprend les éléments suivants :

	2023	2022
Crédits parlementaires accordés		
Budget principal des dépenses	8 112 \$	8 112 \$
Budget supplémentaire des dépenses	845	1 435
	8 957	9 547
Crédits reportés pour des projets d'immobilisations	–	(6)
Crédits utilisés pour l'achat d'immobilisations amortissables	(39)	(305)
	8 918	9 236
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	1 192	2 237
Crédits comptabilisés en résultat	10 110 \$	11 473 \$

En 2023, le Musée a reçu un financement d'urgence de 845 \$ dans le budget 2022 pour faire face aux pressions financières causées par la COVID-19 (2022 - 1 435 \$).

13. Obligations contractuelles

Le Musée a des obligations contractuelles avec l'Administration portuaire d'Halifax, un apparenté, pour la location des installations au Quai 21 jusqu'en février 2051. Le Musée a également conclu des accords de service pour la conservation numérique, la conception de sites Web et la maintenance de bases de données.

Au 31 mars 2023, les obligations estimatives sont comme suit :

	Apparenté	Autre	Total
2024	1 611 \$	224 \$	1 835 \$
2025	1 611	136	1 747
2026	1 659	88	1 747
2027	1 694	–	1 694
2028	1 694	–	1 694
2029 à 2051	43 506	–	43 506
	51 775 \$	448 \$	52 223 \$

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

14. Avantages sociaux futurs

Tous les salariés admissibles du Musée participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi, dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Autant les salariés que le Musée doivent cotiser au Régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations que l'employeur doit verser suivant un multiple des cotisations requises des salariés. Le taux de cotisation exigé de l'employeur est fonction de la date d'entrée en service de l'employé. Pour les employés ayant une date d'entrée en service antérieure au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation du Musée en vigueur à la clôture de l'exercice était 1,02 fois la cotisation de l'employé (2022 – 1,02 fois) et, pour ceux ayant une date d'entrée en service ultérieure au 31 décembre 2012, le taux de cotisation du Musée en vigueur à la clôture de l'exercice était 1,00 fois la cotisation de l'employé (2022 – 1,00 fois) pour un seuil salarial défini. Pour la partie des salaires supérieure à ce seuil, le Musée doit cotiser à raison de 5,29 fois la cotisation de l'employé (2022 – 5,91 fois). Les cotisations totales de l'employeur de 490 \$ (2022 – 440 \$) ont été passées en charges dans l'exercice considéré.

La loi oblige le gouvernement du Canada à verser les prestations au titre du Régime. Les prestations de retraite sont généralement acquises pour une période maximale de 35 ans à un taux annuel de deux pour cent multiplié par le salaire moyen des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec le Régime de pensions du Canada et sont indexées au taux d'inflation.

15. Opérations entre apparentés

Le Musée est lié, sur le plan de la propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés comprennent aussi les principaux dirigeants possédant le pouvoir et la capacité de planifier, de diriger et de contrôler les activités du Musée. Cela inclut l'équipe de la haute direction, tous les membres du Conseil d'administration et leurs proches parents.

Le Musée conclut des opérations avec des apparentés dans le cours normal de ses activités selon les conditions commerciales normales qui s'appliquent à tous les individus et entreprises. En plus des opérations entre apparentés présentées ailleurs dans les présents états financiers, le Musée a engagé des charges s'élevant à 1 898 \$ (2022 – 1 882 \$) composées de charges locatives et frais connexes et du paiement en remplacement d'impôts qui ont été versés à l'Administration portuaire d'Halifax et qui sont inclus dans le poste « Installations ».

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

16. Instruments financiers

a) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Tous les instruments financiers doivent être classés en fonction de l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations à la juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs est fonction des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur d'un instrument financier selon que les données sur lesquelles reposent ces techniques sont observables ou non observables :

- i) Niveau 1 – Les instruments financiers sont considérés de niveau 1 peuvent être évalués selon les cours sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques.
- ii) Niveau 2 – Les instruments financiers sont considérés de niveau 2 sont évalués au moyen des cours du marché pour des actifs et des passifs semblables, des cours sur des marchés qui ne sont pas actifs ou de modèles reposant sur des données observables.
- iii) Niveau 3 – Les instruments financiers sont considérés de niveau 3 sont évalués au moyen de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques semblables et au moins une hypothèse ou donnée importante du modèle n'est pas observable.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

16. Instruments financiers (suite)

a) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

Voici la hiérarchie des évaluations à la juste valeur des actifs financiers du fonds de dotation au 31 mars :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2023
Actifs financiers				
Trésorerie et placements du fonds de dotation				
Trésorerie et placements à court terme	23 \$	– \$	– \$	23 \$
Placements – Instruments à taux fixe	1 820	1 530	–	3 350
Placements – Capitaux propres internationaux	–	4 879	–	4 879
Placements – Actifs de substitution	–	1 526	–	1 526
	1 843 \$	7 935 \$	– \$	9 778 \$

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2022
Actifs financiers				
Trésorerie et placements du fonds de dotation				
Trésorerie et placements à court terme	271 \$	– \$	– \$	271 \$
Placements – Instruments à taux fixe	2 079	1 874	–	3 953
Placements – Capitaux propres internationaux	–	4 643	–	4 643
Placements – Actifs de substitution	–	1 034	–	1 034
	2 350 \$	7 551 \$	– \$	9 901 \$

La trésorerie et les placements à court terme ont une durée jusqu'à l'échéance d'au plus trois mois et sont remboursables sur demande sans préavis ni pénalité. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût plus les intérêts courus.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

16. Instruments financiers (suite)

a) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

Certains instruments à taux fixe, notamment les obligations d'État et de sociétés, sont détenus directement afin de réduire les coûts de transaction. La juste valeur des placements de portefeuille à taux fixe est mesurée en utilisant la moyenne des cours acheteur et vendeur.

Les placements en capitaux propres et en actifs de substitution sont détenus par l'entremise de fonds communs et de fonds communs de placement. Les capitaux propres internationaux englobent seulement des titres de participation à long terme qui se négocient sur une série de bourses mondiales. La juste valeur des titres qui sont activement négociés est évaluée au cours de clôture de la bourse reconnue sur laquelle les titres sont cotés ou principalement négociés. Les placements pour lesquels des cotations fiables ne sont pas facilement disponibles, ou pour lesquels il n'existe pas de cours de clôture, sont classés comme Niveau 2.

Les actifs de substitution offrent traditionnellement une volatilité globale et une corrélation plus faibles avec les indices boursiers traditionnels. Leur objectif est de générer des rendements positifs indépendamment des conditions du marché. Le portefeuille d'actifs de substitution comprend une exposition aux banques canadiennes, aux capitaux propres canadiens versant des dividendes et aux capitaux propres européens versant des dividendes, avec l'atténuation du risque de baisse grâce à des options d'achat couvertes. Les placements en actifs de substitution sont classés comme Niveau 2.

Au cours des exercices clos les 31 mars 2023 et 2022, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

b) Gestion des risques

Le Musée fait face à un éventail de risques financiers en raison de ses activités, dont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix).

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

16. Instruments financiers (suite)

b) Gestion des risques (suite)

Conformément à la politique de placement du Musée approuvée par le Conseil d'administration, le capital du fonds de dotation est protégé à perpétuité et le Musée ne peut puiser dans les produits du fonds de dotation que pour financer la programmation éducative et publique, le rayonnement national, les expositions itinérantes, l'élaboration des expositions et d'autres priorités similaires du Musée. L'objectif général de placement est de fournir des liquidités suffisantes pour répondre aux besoins annuels des dépenses prévues, autorisées par les produits du fonds de dotation, tout en assurant une croissance adéquate pour maintenir le pouvoir d'achat du capital du fonds de dotation.

Le Conseil d'administration et la direction s'engagent à gérer avec prudence les ressources du fonds de dotation, d'une manière cohérente avec l'exercice précédent. Afin de gérer les risques, le Musée fait appel aux services d'un conseiller en placements et investit dans un portefeuille diversifié. Les objectifs sont d'investir dans des instruments financiers de haute qualité avec des contreparties solvables en limitant le montant qui peut être investi dans une même contrepartie et en utilisant d'autres limites définies dans la politique de placement du Musée. La politique de placement actuelle, approuvée par le Conseil d'administration en novembre 2022, prévoit des fourchettes autorisées de 0 à 10 % de trésorerie et de placements à court terme, de 20 à 60 % d'instruments à taux fixe, de 30 à 65 % de capitaux propres internationaux et de 0 à 40 % d'actifs de substitution.

Le Musée a déterminé et évalué comme suit son exposition aux risques financiers :

(1) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que le Musée subisse une perte financière si une contrepartie manque à ses obligations contractuelles. Un tel risque découle principalement de la trésorerie, de la trésorerie et des placements du fonds de dotation et des créances. Le Musée minimise son risque de crédit en ne traitant qu'avec des institutions financières réputées et de grande qualité et en investissant dans des instruments financiers de grande qualité selon les limites fixées dans la politique de placement du Musée. Le Musée a déterminé que son risque de crédit n'est pas significatif.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

16. Instruments financiers (suite)

b) Gestion des risques (suite)

(1) Risque de crédit (suite)

i) Trésorerie et placements du fonds de dotation

Selon la politique de placement du Musée à l'égard du fonds de dotation, les placements doivent être détenus dans un portefeuille diversifié de trésorerie et de placements à court terme, d'instruments à taux fixe, de capitaux propres internationaux, ainsi que d'actifs de substitution par l'entremise de fonds communs et de fonds communs de placement. Les placements en instruments à taux fixe, en capitaux propres internationaux et en actifs de substitution font en sorte que le Musée s'expose indirectement au risque de crédit lié aux placements sous-jacents de ces fonds. Ces risques sont gérés au niveau du gestionnaire de placements.

ii) Créances

Le Musée est exposé au risque de crédit de la part des clients pour un montant de 213 \$ (2022 – 235 \$) provenant du cours normal des activités. Les créances sont comptabilisées au net de la provision pour créances douteuses applicable, qui est établie en fonction du risque de crédit déterminé lié à des comptes particuliers et d'autres renseignements pertinents. La concentration du risque de crédit est limitée pour les créances, vu la faible valeur des opérations avec des parties autres que des ministères.

Au 31 mars 2023, 2 \$ en créance était en arriéré (plus de 30 jours) (2022 – 9 \$), dont aucun montant (2022 – aucun) n'était intégralement provisionné par une provision pour créances douteuses. Le Musée n'a pas classé d'autres créances comme douteuses parce qu'elles sont généralement auprès de clients gouvernementaux, qui présentent un faible risque de non-perception.

(2) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que des variations des prix du marché, tels que les cours du change, les taux d'intérêt et les autres risques de prix, aient une influence sur le résultat d'exploitation net du Musée ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

16. Instruments financiers (suite)

b) Gestion des risques (suite)

(2) Risque de marché (suite)

i) Risque de change

Les placements du fonds de dotation comprennent 3 836 \$ (2022 – 4 080 \$) en placements sous-jacents dans des instruments à taux fixe, des capitaux propres internationaux et des catégories d'actifs de substitution qui comportent un risque de change non couvert. Les fonds libellés en dollars canadiens comportant un risque de change font l'objet en général d'opérations de change à terme ou de contrats semblables en vue de protéger les fonds contre des fluctuations de prix importantes causées par les variations des taux de change. Le risque de change a été déterminé comme étant modéré parce que les placements en question constituent 39 % du portefeuille au 31 mars 2023 (2022 – 41 %).

Aux 31 mars 2023 et 2022, le Musée n'avait aucun passif libellé en devises qui aurait pu l'exposer à des variations des taux de change.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison de variations des taux d'intérêt du marché. Les actifs financiers et les passifs financiers à taux d'intérêt variables exposent le Musée au risque de taux d'intérêt pour les flux de trésorerie. Le solde de trésorerie et les placements du fonds de dotation du Musée, qui sont constitués de trésorerie et placements à court terme et de fonds à taux fixe, rapportent des intérêts à taux fixe ou leur valeur est tributaire des taux d'intérêt.

Le Musée gère son risque de taux d'intérêt en conservant une combinaison de placements en instruments à taux fixe qui satisfont aux critères de placement énoncés dans la politique de placement. Le conseiller en placements surveille les expositions au risque de taux d'intérêt selon la politique de placement.

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

16. Instruments financiers (suite)

b) Gestion des risques (suite)

(2) Risque de marché (suite)

ii) Risque de taux d'intérêt (suite)

La sensibilité du solde de la trésorerie à une diminution de 0,25 % du taux d'intérêt serait une réduction de 17 \$ du produit d'intérêts pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (2022 - 16 \$).

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix survient lorsque la juste valeur des fonds en titres de capitaux propres fluctue à la suite de la baisse d'un indice boursier ou d'autres variables de risque. Le fonds de dotation a connu une baisse de sa croissance nette d'année en année de sa juste valeur marchande au 31 mars 2023.

Les placements du fonds de dotation comprennent 4 879 \$ de fonds composés de placements sous-jacents dans des titres de capitaux propres (2022 – 4 643 \$). En outre, on retrouve 1 526 \$ d'actifs de substitution qui ont une corrélation avec les indices boursiers au Canada et en Europe (2022 – 1 034 \$).

La sensibilité des placements du fonds de dotation est calculée en fonction d'une diminution de 5 % des cours du marché. Au 31 mars 2023, si les cours du marché avaient baissé de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la diminution des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice aurait été de 320 \$ en raison de la baisse de la juste valeur des actifs financiers (2022 – 286 \$). En pourcentage du portefeuille du fonds de dotation total, ces pertes représenteraient une baisse de 3,3 % (2022 – 2,9 %).

MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

16. Instruments financiers (suite)

b) Gestion des risques (suite)

(3) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Musée éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers en temps voulu. Le Musée a déterminé que le risque n'est pas important.

Au 31 mars 2023, l'ensemble des créiteurs et charges à payer du Musée était exigible dans un délai de trois mois.

17. Données comparatives

Certaines données comparatives ont été reclassées pour se conformer à la présentation adoptée pour la période en cours. Certaines charges figurant au tableau 2 des états financiers ont été reclassées, passant de réparations, entretien et exploitation de l'édifice aux fournitures de bureau et administration, ainsi qu'aux fournitures et services de fonctionnement. La reclassification a également eu un impact sur les trois responsabilités essentielles et les services internes dans l'État des résultats.

Tableau 1 – Produits d’exploitation
(en milliers de dollars)

	2023	2022
Vente de billets pour les expositions	687 \$	180 \$
Location de salles	521	78
Événements spéciaux	294	195
Boutique	294	93
Programmation	76	61
Centre d’histoire familiale	76	28
	1 948 \$	635 \$

Tableau 2 – Charges
(en milliers de dollars)

	2023	2022
Frais liés au personnel	6 318 \$	5 622 \$
Loyer et frais connexes	1 703	1 706
Amortissement des immobilisations	1 270	2 330
Fournitures et services de fonctionnement	418	368
Services publics	390	300
Marketing, promotion et reconnaissance	363	338
Services professionnels et spéciaux	361	349
Réparations, entretien et exploitation de l’édifice	330	423
Coût des marchandises vendues	296	128
Fournitures de bureau et administration	284	238
Exposition et programmation	273	183
Paiement en remplacement d’impôts	195	176
Frais de déplacements et d’accueil	162	11
	12 363 \$	12 172 \$

* Comprend 6 \$ de frais d’accueil sous forme de dons en nature (2022 – aucun). Des produits de contrepartie pour le même montant ont été comptabilisés dans les dons.